

Chimay, le 23 août 2007.

ARRETE DE POLICE

Le Bourgmestre,

Vu la demande introduite le 13 août 2007 par Monsieur Daniel Constant, Directeur de La Boulaie, rue de Jéricho 10 6460 Chimay, lequel sollicite l'autorisation d'interdire la circulation (excepté riverains) dans la rue de Jéricho et dans la rue Moulin du Blanc, le 26 août 2007 à l'occasion d'un rassemblement d'ancêtre de solex et de motos pour leur 25^{ème} anniversaire.

Vu la loi communale ;

ARRETE :

Art.1 – La circulation des véhicules sera interdite dans la rue Jéricho et dans la rue Moulin du Blanc (excepté riverains) à Chimay, le dimanche 26 août 2007 à l'occasion d'un rassemblement d'ancêtre de solex et de motos pour leur 25^{ème} anniversaire.

Toutefois, un passage sera réservé au cas où il devrait être fait appel aux VEHICULES D'INTERVENTION URGENTE.

Art.2 - La signalisation adéquate sera apposée par les soins de la Ville.

Art.3 - Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront punis des peines de police.

Art.4 - Le présent arrêté sera publié conformément à l'article 112 de la loi communale.

Le Bourgmestre,